

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2013-344 du 3 juillet 2013
portant nomination des membres du comité de privatisation

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2012-862 du 03 août 2012 portant réorganisation du comité de privatisation ;

Vu le décret n° 2012-1035 du 25 septembre 2012 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012-1154 du 09 novembre 2012 relatif aux attributions du ministre de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration.

DECRETE :

Article premier : Sont nommés membres du comité de privatisation :

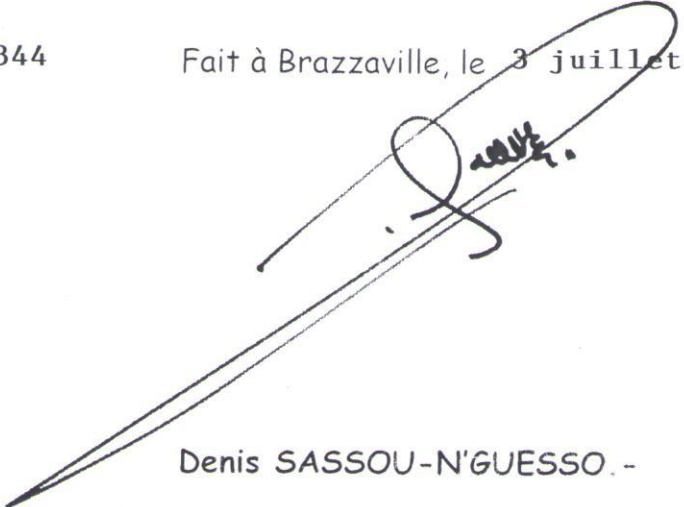
- Monsieur **Antoine NGAKEGNI**, représentant de la Présidence de la République ;
- Monsieur **Eugène ONDZAMBE-NGOYI**, représentant du ministère en charge du plan ;
- Monsieur **James Pavel NGALEBAYE**, représentant du ministère en charge de la justice ;
- Monsieur **Florent BWASSI**, représentant du ministère en charge du travail ;
- Monsieur **Nazaire NKOUKA**, représentant du ministère en charge du développement industriel ;

- Monsieur **Ferdinand Sosthène LIKOUKA**, représentant du ministère en charge des finances ;
- Monsieur **Manassé KANQUAYE KANI**, représentant du ministère en charge des petites et moyennes entreprises ;
- Madame **OBOA née OWORO Lydie**, représentant du ministère en charge du portefeuille public ;
- Monsieur **André KAMBA**, représentant du ministère en charge du commerce.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

2013-344

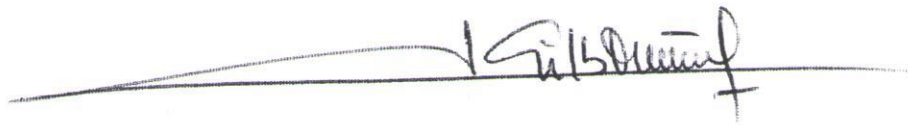
Fait à Brazzaville, le 3 juillet 2013



Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie,
des finances, du plan, du portefeuille public
et de l'intégration,



Gilbert ONDONGO.-